



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le :
22 MAI 2017
3013

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg, le 22 mai 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures.

Selon un article apparu sur le site de Wort.lu en date du 16 mai 2017, l'ancien président de la *Féduse* aurait été chargé par le Ministère de l'Education d'élaborer un projet pour le «*Mondorfer Lycée*» dont il en sera ensuite le directeur. Le lycée devrait ouvrir ses portes au plus tôt en 2021.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures :

- Monsieur le Ministre peut-il nous confirmer ces informations ?
- Le Ministère de l'Education nationale a-t-il fait un appel à candidature pour le poste de directeur du Mondorfer Lycée ?
- L'Etat a-t-il déjà acquis tous les terrains nécessaires pour la construction du lycée ?
- Dans la mesure où le futur lycée de Mondorf sera conçu sur le modèle du lycée transfrontalier de Schengen, situé à environ 13 km du futur lycée de Mondorf, est-ce qu'une étude a été faite pour analyser le besoin d'une deuxième école binationale publique dans le « Dreiländereck » ?
- Dans l'affirmative, quels sont les résultats de cette étude ?
- Dans la négative, le Ministre ne pense-t-il pas qu'une étude pour adapter l'offre scolaire aux besoins réels de la population aurait été opportune ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Martine Hansen

Léon Gloden

Députés



Luxembourg, le 4 juillet 2017

Monsieur le Président de la Chambre des
Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 3013 des Députés Martine Hansen et Léon Gloden

Ad 1) et 2) : Comme pour toute nouvelle création de lycée, j'ai confié au service de l'enseignement secondaire et secondaire technique de mon ministère l'élaboration du projet du futur lycée à Mondorf-les-Bains. M. Camille Weyrich est le coordinateur du projet et dispose pour cette tâche d'une lettre de mission de la part du MENJE.

Ad 3) Une très large partie des terrains nécessaires pour la construction du lycée sont actuellement propriété de l'Etat ou de la commune de Mondorf-les-Bains. Le terrain définitif alloué au projet dépendra du profil du lycée et de l'offre scolaire qui sera retenue pour le nouveau lycée.

Ad 4, 5 et 6) D'après le plan sectoriel lycée, les communes de Mondorf-les-Bains et les communes avoisinantes se situent dans une zone vide en établissements scolaires secondaires. Les jeunes de la région doivent ainsi endosser des trajets importants pour regagner les lycées les plus proches de leur lieu d'habitation.

L'ouverture du Deutsch-luxemburgisches Schengen-Lyzeum à Perl en 2007 a certes dédramatisé la situation, mais l'actuel Schengen-Lyzeum est loin de pouvoir satisfaire les demandes des élèves luxembourgeois et de la Grande-Région.

Par ailleurs, le nouveau lycée de Mondorf-les-Bains, loin d'être conçu comme une simple copie du Schengen-Lyzeum, proposera une offre complémentaire à ce dernier et mettra un accent particulier sur la formation professionnelle, inexistante à Perl. À ce niveau, il existe une forte demande de la part des élèves luxembourgeois et sarrois.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse